

# COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES

Le vendredi 11 juin 2010 - Niaux

## Compte-rendu

Le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il est heureux de les accueillir dans sa commune.  
Gérard PIQUEMAL est nommé secrétaire de séance.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 26 février 2010 à Alzen. A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu de la précédente réunion.

### **II – RENOUELEMENT DU COLLEGE DE LA REGION AU COMITE SYNDICAL ET AU BUREAU**

Marc CARBALLIDO explique que le scrutin de mars implique de renouveler la composition du Comité syndical et du Bureau s'agissant des délégués de la Région. Les statuts du Syndicat mixte (art. VII-1) fixent à leur nombre au Bureau à 4.

Le collège de la Région propose : KOURDOUGHLI, CALVET, SASSANO, CARBALLIDO.  
A l'unanimité, l'assemblée élit les délégués de la Région.

### **III – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2009**

Matthieu CRUEGE présente en détaille le bilan d'activité 2009.

L'assemblée en prend connaissance et à l'unanimité approuve le compte-rendu d'activité du SM PNR pour l'exercice 2009

### **IV – POINT D'EXECUTION BUDGETAIRE**

Matthieu CRUEGE présente l'état des dépenses et des recettes de l'exercice, et des perspectives du second semestre. Le premier semestre est conforme aux prévisions. Les dépenses sont liées d'une part aux actions démarrées en 2009 qui se poursuivent en 2010 et d'autre part au fonctionnement de la structure. Les recettes proviennent d'une part des cotisations statutaires que seules les communes ont commencé à régler et d'autre part d'actions qui ont été soldées en début d'année.

André ROUCH ajoute qu'il a rencontré Martin MALVY afin de lui demander le soutien financier de la Région pour les dépenses liées au programme d'action 2010 et au fonctionnement de la structure.

### **V – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE**

#### **Création d'emploi aidé**

Le Président rappelle que les mois écoulés, notamment depuis l'été dernier, ont montré une augmentation sensible des sollicitations du Syndicat mixte du Parc naturel régional et de son activité dans les champs de l'économie, de la valorisation des ressources locales et du tourisme durable : projet de PER sur la valorisation des bois locaux, démarches de tourisme durable inspirées du programme « Terre et Nature », plans d'actions « produits locaux », etc.

Le Président explique que la nécessaire montée en puissance et mise en application de la politique de la Marque du Parc nécessite, au moins en phase de démarrage, de disposer des moyens humains suffisants. Aujourd'hui le SM PNR se trouve en sous-capacité pour traiter correctement ces dossiers en application de sa Charte constitutive. Par ailleurs

les évolutions au sein du secrétariat en début d'année, et le recours à un contrat aidé ont permis de dégager des marges de manœuvres financières d'environ 17 500 euros.

Le Président propose, comme lors de la précédente réunion du Comité syndical en février, de décider de créer un emploi de chargé de mission dans le domaine de la Marque du Parc, pour une durée d'un an et dans le cadre d'un contrat aidé de type CUI-CAE. Compte tenu des crédits dégagés sur l'emploi de secrétariat et l'aide spécifique à l'emploi ci-dessus, le coût résiduel de ce dernier par le Syndicat mixte apparaît quasiment nul (+/- 4500 €). A l'unanimité l'assemblée vote pour la création du poste.

François CALVET profite de cette occasion pour rappeler l'engagement commun de la Région et des Communes pour le fonctionnement du syndicat. Marc CARBALLIDO tient à affirmer la volonté de la Région de soutenir le fonctionnement de la structure.

## **Création d'un emploi de rédacteur**

Le Président explique que pour poursuivre les actions intéressant le patrimoine bâti et notamment l'animation du fonds d'aide à la restauration du petit patrimoine, du fonds d'aide à la résorption des points noirs paysagers, du fonds d'aide aux toitures en ardoises, du projet de fonds d'aide « Façades » dans le cadre de la convention territoriale du PNR, ainsi que le suivi des dossiers concernant l'urbanisme – tel le projet de PLU communautaire de l'Arize -, il est nécessaire de renouveler l'emploi de chargé de mission « Patrimoine bâti Urbanisme ». Il propose pour cela de créer un poste de rédacteur avec bénéfice du régime indemnitaire correspondant au grade de rédacteur, avec date d'effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Nathalie MOLINIER, délégué de Ganac, interroge le Président sur les conséquences financières de la création de ces postes. Il lui rappelle que la création du poste de chargé de mission Marque Parc est financée grâce à l'utilisation de CAE-CUI. Quant au poste de chargé de mission « patrimoine bâti Urbanisme, il ne s'agit pas d'augmenter l'équipe technique mais de renouveler un poste qui est en charge de missions financées.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, l'assemblée à l'unanimité vote pour la création du poste de chargé de mission « patrimoine bâti Urbanisme », poste de rédacteur avec bénéfice du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

## **VI – PROGRAMME D' ACTIONS DU SYNDICAT**

### **Programme « Eco-Ecoles » (Charte art. 4)**

Céline ARILLA rappelle que depuis 3 ans, et afin de permettre à tous les participants des écoles élémentaires de construire un projet de développement durable concret pour le lieu de vie qu'ils partagent, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (maîtrise d'ouvrage) et l'ANA-CPIE de l'Ariège (maîtrise d'œuvre) aident conjointement à la mise en place d'une démarche « Eco-Ecole » dans les établissements qui l'ont souhaité pour favoriser l'éducation à l'environnement vers un développement durable. En 2010 7 écoles du PNR demanderont leur label éco-école.

Céline ARILLA explique que l'accompagnement proposé dans le Parc est un gage de réussite pour ces écoles : au niveau national, 50% des écoles inscrites demandent leur label, elles sont 70% à le demander dans le PNR. Le travail de mise en réseau et de mutualisation des actions et des moyens se poursuit et s'amplifie avec l'arrivée du bulletin de liaison Eco-école diffusé dans toutes les écoles du Parc et auprès des élus.

Le Syndicat mixte du Parc souhaite poursuivre, pour 2010-2011 et les années suivantes l'action d'animation du réseau des éco-écoles et le recrutement de nouvelles écoles dans le dispositif. L'accompagnement sera proposé de manière à permettre une prise d'autonomie progressive des écoles et de permettre une maîtrise des coûts au fur et à mesure de l'augmentation du nombre d'écoles candidates. Ainsi, pour les écoles qui reconduisent leur participation la deuxième, troisième et quatrième année, l'accompagnement méthodologique proposé par l'ANA-CPIE sera réduit et réaffecté aux écoles nouvellement entrées dans le dispositif. La participation financière aux projets mis en œuvre tout au long de l'année dans les établissements sera maintenue.

Pour poursuivre ce projet, le syndicat mixte du PNR déposera une demande de financement FEDER ainsi qu'auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

**A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à poursuivre l'opération Eco-écoles et à effectuer les demandes de financements permettant de poursuivre l'action en 2010-2011.**

## **Fonds d'aide pour la résorption des points noirs paysagers – Point d'étape (Charte art. 7.1)**

Matthieu CRUEGE rappelle que la Charte du PNR met en exergue la nécessité de mettre en place une politique de maintien des paysages vivants et identitaires. Ainsi, dans son article l'article 7.1.5 - Prévenir les risques d'atteinte paysagère et réparer les dégradations, la Charte inscrit la résorption des points noirs paysagers comme un objectif phare afin de valoriser l'image des Pyrénées Ariégeoises et des politiques qui y sont conduites.

Matthieu CRUEGE explique qu'un fonds d'aide à la résorption de points noirs paysagers financé par la Région Midi-Pyrénées a été mis en place en novembre 2009.

Cette opération porte sur les points noirs liés aux déchets et à leurs lieux de stockage, ainsi qu'aux espaces qui au cours du temps ont été négligés ou n'ont jamais été traités, faute de moyens suffisants et qui, génèrent, à l'heure actuelle, un impact paysager notable :

- les dépôts sauvages situés en bordure de rivière ou d'axes routiers,
- les épaves de véhicules légers,
- les points d'apport volontaire,
- les espaces négligés à masquer par végétalisation...

Il rappelle que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR) coordonne l'exécution générale du dispositif et informe les habitants et collectivités du PNR de l'existence du dispositif. Il instruit les demandes de financement. Il aide le demandeur dans le montage des dossiers de demandes de subvention.

Il souligne que cette opération rencontre un vif succès. 164 dossiers ont d'ores et déjà été déposés, les visites sur site ont été faites pour 132 éléments à traiter et 41 fiches de recommandations ont été envoyées aux communes.

Vu le succès de ce dispositif, il n'est pas toujours possible pour le SMPNR de faire les visites dans des délais aussi courts que le souhaiteraient certains porteurs de projet. Aussi j'attire l'attention des communes sur la nécessité de tenir compte de cette situation pour déposer les dossiers bien en amont de la date de concrétisation souhaitée des projets.

Dès réception du dossier les services du SMPNR retournent un bordereau de réception. Par la suite, ils recontactent les porteurs de projet afin de caler une date de visite. Les dossiers sont traités selon leur ordre d'arrivée.

Il souligne qu'il est nécessaire de remplir un dossier par élément à traiter car la subvention est octroyée par point noir et non par commune.

## **Projet InterParcs Pyrénéens : les entrées de villes et villages (Charte art. 7.1)**

Matthieu CRUEGE explique que les Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et des Pyrénées catalanes ainsi que le Parc national des Pyrénées travaillent ensemble pour la mise en œuvre d'un cadre commun d'actions sur la caractérisation des paysages, le suivi de leurs évolutions et la définition d'actions visant à accompagner ces évolutions et à préserver/restaurer la qualité des paysages.

Il rappelle que par délibération du 26 février 2010, le Comité Syndical s'était prononcé favorablement à :

- L'embauche d'un CDD pendant 6 mois pour réaliser un état des lieux des travaux déjà réalisés en matière de paysage sur chacun des Parcs, produire des données complémentaires et établir un programme d'actions commun ;
- La réalisation en 2011 d'un observatoire photographique prospectif commun aux trois parcs.
- En 2012, des actions de valorisation/sensibilisation avec entre autre l'organisation d'un séminaire...

Depuis, les équipes des Parcs ont fait évoluer ces premières propositions pour les rendre plus opérationnelles et avec des résultats visibles sur le terrain.

Aussi, il est proposé d'adapter la précédente proposition pour :

- Faire réaliser une étude paysagère sur les entrées de bourgs et vallées des 3 PNR avec élaboration d'un guide de bonnes pratiques et propositions d'un plan d'action
- Mettre en place un appel à projet auprès des communes des Parcs pour la réalisation et le financement de 2 requalifications ou aménagements d'entrées de bourg conformément au guide de bonnes pratiques.
- L'étude paysagère permettra de disposer de clichés photographiques qui seront mises en lignes sur Internet. Ainsi, cette action constituera une première étape pour la mise en place d'un observatoire photographique des paysages commun aux trois parcs.

Matthieu CRUEGE explique que pour la réalisation de l'étude paysagère et du guide de bonnes pratiques, il est prévu de solliciter une subvention via la politique de Massif des Pyrénées, à 80 %. Les 20% d'autofinancement seront à répartir également entre les 3 structures en valorisation du temps consacré au suivi de l'opération.

Il souligne que cette opération vient en application de l'article 7.1 de la Charte du PNR : Mettre en œuvre une politique paysagère opérationnelle – et répond aux deux sous-articles « Suivre l'évolution des paysages » et « Prévenir les risques d'atteinte paysagère et réparer les dégradations ».

A l'unanimité le Comité syndical approuve la modification du contenu de notre collaboration interparcs ; autorise le Président à finaliser sa rédaction et à la signer au nom et pour le compte du Syndicat ; à déposer une demande de financement auprès des partenaires et notamment du Commissariat de Massif.

## **VII – POINTS DIVERS**

### **Diagnostic énergétique des bâtiments publics.**

Luce Rameil présente son travail avec les communes sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics. Cette action s'étend de 2010 à 2013. Il concerne les projets de rénovation et de construction. Les bâtiments concernés sont éligibles au projet s'ils sont destinés à être utilisés plus de 30 heures par semaine. Toutes informations sont disponibles sur les sites internet de l'ADEME et de la Région. De plus Luce Rameil, chargée de mission Plan Climat Energie, au SM PNR, se tient à la disposition des élus pour toute information complémentaire.

### **Signalétique**

Avant le 10 juillet, les 11 panneaux à l'entrée du Parc seront installés et 2 panneaux pour l'entrée des communes seront remis à chacune d'entre elles. Actuellement Matthieu CRUEGE souligne que l'équipe travaille à trouver une solution technique pour la mise en place uniforme et conforme de ces panneaux à l'entrée des communes.

### **Agenda 21**

Le jeudi 17 juin, Jean-Louis BORLOO remet le diplôme d'agenda 21.

### **Enquête auprès des communes**

Julien VIAUD, dans le cadre de sa mission soutien des circuits courts, va envoyer un questionnaire aux communes sur l'approvisionnement de leur cantine. Les résultats permettront de faire un premier bilan.

Monsieur le Sous Préfet conclue la réunion en partageant son bon souvenir du PNR du haut jura et qu'aux vues de cette première réunion, il félicite l'équipe du PNR des Pyrénées ariégeoises pour son dynamisme.

**Le Président,  
André ROUCH**

